AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0513
FR0000051807-FS0343

14 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 avril 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir, indirectement, 6 080 736 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 10,16% du capital et 9,91% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	4 613 610	7,71	4 613 610	7,52
Goldman Sachs Asset Management B.V.	954 025	1,59	954 025	1,56
Goldman Sachs & Co. LLC	431 292	0,72	431 292	0,70
Goldman Sachs Asset Management L.P.	65 909	0,11	65 909	0,11
Goldman Sachs Bank Europe	15 579	0,03	15 579	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	311	ns	311	ns
Folio Investments Inc.	10	ns	10	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**6 080 736**	**10,16**	**6 080 736**	**9,91**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 317 417 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 189 737 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire compris entre 82,78 et 88 € ; et

- 90 600 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 18 juin 2027, à un prix unitaire compris entre 60 € et 64 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 346 625 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 716 367 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 15 473 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 39 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 7 octobre 2037, à des prix unitaires compris entre 10,87 € et 80 € ; et

- 3 700 894 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 101 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 31 mars 2036.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman Sachs ») effectue les déclarations suivantes :

Goldman Sachs confirme que les transactions détaillées dans cette notification suite à une augmentation de sa participation agrégée au capital de TELEPERFORMANCE ; sont le résultat d'activités habituelles de tenue de marché pour ses clients et qu'il n'y a aucune intention d'acquérir le contrôle de TELEPERFORMANCE ;

À cette date de notification, les participations cumulées de Goldman Sachs dans les actions TELEPERFORMANCE sont supérieures à 10%, tandis que les participations cumulées de Goldman Sachs dans les droits de vote de TELEPERFORMANCE sont inférieures à 10%.

Goldman Sachs confirme que :

- il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de TELEPERFORMANCE dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de TELEPERFORMANCE ;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne TELEPERFORMANCE ; et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de racheter les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients. En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

La majorité de ces participations résulte de l'activité ordinaire de facilitation pour le compte de clients.
Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises. »
